

COMMUNE DE CONCOULES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 04 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars à dix-sept heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 26 février 2024, affichée le 26 février 2024.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Martine PAYAN, Valérie BRASSEUR, Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG

Valérie BRASSEUR est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

10 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

08 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Délibération n° 2024030404

Couverture de risques de prévoyance au profit du personnel communal

Contrat n° CCFP 286 souscrit auprès de INTERIALE Mutuelle

Gestion du contrat confiée par INTERIALE Mutuelle à WILLIS TOWERS WATSON

Le maire rappelle au conseil municipal le contrat n° CCFP 286 souscrit auprès de INTERIALE Mutuelle, contrat collectif à adhésion facultative à effet du 1^{er} janvier 2016 qui définit les conditions et modalités selon lesquelles la Mutuelle assure la couverture de risques de prévoyance, ainsi que des garanties et services complémentaires, au profit du personnel communal.

Le maire informe le conseil municipal que INTERIALE Mutuelle a délégué à WILLIS TOWERS WATSON (WTW) la gestion du contrat à compter du 1^{er} janvier 2024.

Ce changement de gestionnaire n'a aucun impact sur le contrat ou les garanties et n'engendre aucun coût pour les agents.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, après avoir délibéré et procédé au vote :

- Prend acte de la délégation de gestion ci-avant exposée.
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Voix contre : 0 Abstention : 0 Voix pour : 8

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Malaval". To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text "MAIRIE DE CONCOULES" at the top and "GARD" at the bottom, with a central emblem.